



## **RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

#### **CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

---

Date et heure limites de réception des offres :  
vendredi 17 mai 2019 à 12:00

**MAIRIE DE LE COUDRAY**  
32 RUE DU GORD  
28630 LE COUDRAY

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	3
1.1 - Objet .....	3
1.2 - Mode de passation .....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	4
2 - Conditions de la consultation.....	6
2.1 - Délai de validité des offres .....	6
2.2 - Forme juridique du groupement .....	6
2.3 - Variantes .....	6
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité .....	6
3 - Les intervenants .....	7
3.1 - Maîtrise d'oeuvre .....	7
3.2 - Contrôle technique.....	7
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs .....	7
4 - Conditions relatives au contrat .....	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement .....	8
5 - Contenu du dossier de consultation .....	8
6 - Présentation des candidatures et des offres .....	9
6.1 - Documents à produire.....	9
6.2 - Présentation des variantes.....	10
6.3 - Visites sur site.....	10
6.4 - Usage de matériaux de type nouveau .....	11
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	11
7.1 - Transmission électronique .....	11
7.2 - Transmission sous support papier.....	12
8 - Examen des candidatures et des offres .....	12
8.1 - Sélection des candidatures .....	12
8.2 - Attribution des marchés .....	12
8.3 - Suite à donner à la consultation .....	13
9 - Renseignements complémentaires.....	13
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	13
9.2 - Procédures de recours .....	13

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :  
CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Lieu(x) d'exécution :  
rue des Chaises - site de l'école élémentaire Léonard de Vinci  
28630 LE COUDRAY

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 17 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
2019TX03/1	DEMOLITION / DESAMIANTAGE
2019TX03/2	VRD / ESPACES VERTS / CLOTURES
2019TX03/3	GROS OEUVRE
2019TX03/4	ECHAFAUDAGES
2019TX03/5	CHARPENTE BOIS / OSSATURE BOIS / CHARPENTE METALLIQUE
2019TX03/6	COUVERTURE / BARDAGE
2019TX03/7	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
2019TX03/8	SERRURERIE /METALLERIE
2019TX03/9	PLATRERIE / FAUX PLAFONDS
2019TX03/10	MENUISERIE INTERIEURE
2019TX03/11	REVETEMENT SOLS SOUPLES
2019TX03/12	CARRELAGE / REVETEMENTS MURAUX
2019TX03/13	ELECTRICITE
2019TX03/14	CHAUFFAGE / VMC / PLOMBERIE SANITAIRES
2019TX03/15	PEINTURE
2019TX03/16	ELEVATEUR PMR
2019TX03/17	PLATEAU SPORTIF

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
45100000-8	Travaux de préparation de chantier			
45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement			
45212110-0	Travaux de construction de centres de loisirs			
45223220-4	Travaux de gros œuvre			
45232460-4	Travaux d'installations sanitaires			
45233161-5	Travaux de construction de chemins piétonniers			
45233200-1	Travaux de revêtement divers			
45261000-4	Travaux de charpente et de couverture et travaux connexes			
45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages			
45262210-6	Travaux de fondation			
45262212-0	Travaux de coffrage			
45262522-6	Travaux de maçonnerie			
45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs			
45315000-8	Travaux d'installation de chauffage électrique et d'autres équipements électriques de bâtiment			
45320000-6	Travaux d'isolation			
45330000-9	Travaux de plomberie			
45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation			
45343220-1	Travaux d'installation d'extincteurs			
45410000-4	Travaux de plâtrerie			
45420000-7	Travaux de menuiserie et de charpenterie			
45421141-4	Travaux de cloisonnement			
45432100-5	Travaux de pose de revêtements de sols			
45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples			
45432200-6	Travaux de pose de revêtements muraux et de papiers peints			
45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts			

Lot(s)	Code principal	Description	Code suppl.	Code suppl.	Code suppl.
2019TX03/1	45111200-0	Travaux de préparation et de dégagement de chantier			
	45110000-1	Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement			
	45262660-5	Travaux de désamiantage			
2019TX03/2	45232410-9	Travaux d'assainissement			
	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts			
	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain			
	45340000-2	Travaux d'installation de clôtures, de garde-corps et de dispositifs de sécurité			
	45316100-6	Installation d'appareils d'éclairage extérieur			
2019TX03/3	45100000-8	Travaux de préparation de chantier			
	45262522-6	Travaux de maçonnerie			
2019TX03/4	45262100-2	Travaux d'installation d'échafaudages			
2019TX03/5	45422000-1	Travaux de charpenterie			
2019TX03/6	45260000-7	Travaux de couverture et travaux d'autres corps de métier spécialisés			
	45261213-0	Travaux de couverture métallique			
2019TX03/7	45421000-4	Travaux de menuiserie			
2019TX03/8	44316500-3	Serrurerie			
2019TX03/9	45324000-4	Travaux de pose de plaques de plâtre			
	45410000-4	Travaux de plâtrerie			
2019TX03/1	45421000-4	Travaux de menuiserie			
2019TX03/1	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples			
2019TX03/1	45431100-8	Carrelage de sols			
	45431200-9	Carrelage mural			
2019TX03/1	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques			
2019TX03/1	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation			
2019TX03/1	45442100-8	Travaux de peinture			
2019TX03/1	45313000-4	Travaux d'installation d'ascenseurs et d'escaliers mécaniques			
2019TX03/1	45212213-2	Travaux de marquage sportif			
	45212200-8	Travaux de construction d'installations sportives			
	45112720-8	Travaux d'aménagement paysager de terrains de sport et d'aires de loisirs			

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes pour le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Exigences minimales détaillées
2019 TX03 /2	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.
2019 TX03 /5	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.
2019 TX03 /6	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.
2019 TX03 /9	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.
2019 TX03 /11	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.
2019 TX03 /12	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.
2019 TX03 /13	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.
2019 TX03 /14	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que les ceux proposés dans le CCTP
2019 TX03 /16	Les produits et matériaux proposés devront impérativement avoir les mêmes caractéristiques techniques et résultats à obtenir que ceux proposés dans le CCTP.

### 2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

### **3 - Les intervenants**

#### **3.1 - Maîtrise d'œuvre**

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

MS ARCHITECTURE  
56 Avenue Jean Mermoz  
28000 CHARTRES

Tél. : 02.37.21.49.26  
Courriel : ysidoroff@ms-architecture.fr

Elle est représentée par : Yann SIDOROFF.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est Mission de base Loi MOP.

#### **3.2 - Contrôle technique**

Le contrôle technique est assuré par :

QUALICONSULT  
2 allées des atlantes  
"Les Propylées" B2  
28000 CHARTRES

Tél. : 02.45.34.03.01  
Fax. : 01.46.30.39.62  
Courriel : chartres.qcs@qualiconsult.fr

Le contrôleur technique est représenté par : Charlie BONIN .

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :  
L - SEI - PHA - TH - HAND - LE - ATTHAND/2

#### **3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs**

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

QUALICONSULT  
2 allées des atlantes  
"Les Propylées" B2  
28000 CHARTRES

Tél. : 02.45.34.03.01  
Fax. : 01.46.30.39.62  
Courriel : chartres.qcs@qualiconsult.fr

Le coordonnateur est représenté par : Loïc POULENARD.

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au CCAP est fourni en annexe de ce document.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **5 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Etude acoustique
- attestation de visite des lieux
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) par lot
- Le Rapport Initial de Contrôle Technique
- Rapport d'étude de sol
- Le rapport G2 PRO
- Rapport amiante avant démolition
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Permis de construire
- avis de la commission de sécurité incendie
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Rapport initial de contrôle technique (RICT)
- Le règlement de la consultation (RC)
- avis de la commission d'accessibilité handicapé
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes par lot
- Les plans
- Etude thermique RT 2012
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le plan Général de Coordination (PGC)
- Rapport plomb avant démolition

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Les candidats peuvent demander la transmission du DCE ainsi que d'éventuels documents complémentaires sur un support physique électronique.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.



## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.  
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Oui
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Oui

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte.		Oui
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Oui
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat		Oui
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage		Oui
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Oui
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat		Oui
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise		Oui

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
certificats ISO 9002, QUALIBAT, OPQCB, QUALIFELEC	Oui

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Oui
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Oui
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	Oui
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Oui
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)	Oui
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général " variantes " comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base, ils indiqueront les adaptations à apporter tout en respectant les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## 6.3 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière.

Les conditions de visites sont les suivantes :

La visite est obligatoire pour l'ensemble des lots à l'exception des lots n°7, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

Les lieux d'exécution des prestations objet du présent marché sont :  
site de l'école élémentaire Léonard de Vinci  
rue des Chaises  
28630 LE COUDRAY

Ils peuvent être visités le mercredi de 11H00 à 12H00 .Un rendez-vous doit préalablement être obtenu auprès de M. HABERT dont les coordonnées téléphoniques sont 02.37.28.79.15. ou par courriel habert.mairie@ville-lecoudray28.fr

#### **6.4 - Usage de matériaux de type nouveau**

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

" L'entrepreneur garantit le maître de l'ouvrage contre la mauvaise tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ci-après mis en œuvre sur sa proposition : .....  
pendant le délai de .... ans à partir de la date d'effet de la réception des travaux correspondants. Cette garantie engage le titulaire dans le cas où, pendant ce délai, la tenue du (des) matériau(x) et fourniture(s) ne serait pas satisfaisante, à les remplacer à ses frais sur simple demande du maître de l'ouvrage, par le (les) matériau(x) et fourniture(s) suivantes : ..... "

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

### **7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis**

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

#### **7.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.amf28.org/coudray>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa

transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Non renseigné  
32 RUE DU GORD  
28630 LE COUDRAY

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : les formats de fichiers dans lesquels pourront être transmis les documents (XLS, PDF, DWG),

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

## **7.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

# **8 - Examen des candidatures et des offres**

## **8.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

## **8.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
2-Prix des prestations	40.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.  
Les critères sont notés sur 20.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **8.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

le maître d'ouvrage se réserve le droit de négocier sur les prix.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.amf28.org/coudray>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00  
Télécopie : 02 38 53 85 16  
Courriel : [greffe.ta-orleans@juradm.fr](mailto:greffe.ta-orleans@juradm.fr)

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :  
Tribunal Administratif d'Orléans  
28 rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1

Tél : 02 38 77 59 00  
Télécopie : 02 38 53 85 16  
Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr